

Le 14 janvier 2021

Gestion du stationnement pour l'entretien Projet pilote 2020-2021 – Zones 1, 2 et 3

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer que les moyens d'information mis à votre disposition dans le cadre du projet pilote de gestion du stationnement dans votre secteur sont à nouveau pleinement fonctionnels.

Nous vous rappelons que le stationnement en alternance saisonnier est obligatoire uniquement lors d'opérations d'entretien dans votre secteur. Pour être informé de son activation / désactivation, vous devez adopter au moins un de ces moyens d'information suivants :

1. **Notifications par le biais de l'application Neige Laval** : téléchargez l'application Neige Laval sur App Store ou Google Play ou effectuez une mise à jour de celle-ci sur votre appareil. Enregistrez ensuite votre adresse dans vos favoris. L'application enverra une notification pour vous informer lors d'un changement de statut relatif au déneigement ou au stationnement sur votre rue.
2. **Notifications SMS et/ou courriel** : rendez-vous sur le Web au appneigelaval.laval.ca ou sur l'application Neige Laval, section *Information* pour créer un compte. Après avoir inscrit vos coordonnées, vous devez choisir le type de notifications souhaité. Une réinscription est requise pour les abonnés de l'hiver dernier.
3. **Appels automatisés** : inscrivez-vous en communiquant avec le 311 (mentionner projet pilote de stationnement).
4. **Appel au 450 680-2800** : À l'aide de votre adresse, un système automatisé vous indiquera si le stationnement en alternance saisonnier est en vigueur.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre contribution.

Pour en savoir plus sur le projet pilote, rendez-vous au stationnement.laval.ca.

Please note that an English version of this notice is also available at parking.laval.ca.

VILLE DE LAVAL

311 ou 450 978-8000 • www.laval.ca

www.facebook.com/villedelavalpageofficielle — www.twitter.com/@laval311